POINT 3

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DE L'ÉRABLE DU **MERCREDI 22 AVRIL 2026, À 18 H 30**, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE NOTRE-DAME-DE-LOURDES, SITUÉ AU 898, RUE PRINCIPALE.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 18 mars 2026 – Procès-verbal – Approbation
5. Finances – Liste des déboursés – Approbation
6. Administration et ressources humaines
   - 6.1 Entretien du réseau de fibre optique – Sogetel – Autorisation
   - 6.2 Mandat d'audit interne – Honoraires professionnels
7. Développement du territoire (économique, social, agroalimentaire, touristique et culturel)
   - 7.1 Accompagnement des entreprises d'économie sociale et des projets en émergence – Renouvellement – Approbation
   - 7.2 Fonds local d'investissement – Avenant 1 au contrat de prêt – Autorisation
   - 7.3 Réseau accès PME – Comité aviseur – Nomination des membres
   - 7.4 Association régionale de développement économique du Centre-du-Québec – Bilan des projets – Autorisation de paiement
   - 7.5 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – Demande d'aide financière – Autorisation
8. Aménagement du territoire
   - 8.1 Projet de règlement modifiant le règlement 204 constituant le comité consultatif agricole du territoire de la MRC de L'Érable – Avis de motion et dépôt
   - 8.2 Règlement 238-2026 modifiant le règlement de zonage 166-2016 relatif aux dispositions des éoliennes commerciales – Inverness – Conformité
   - 8.3 Règlement 2026-495 sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble – Princeville – Conformité
   - 8.4 Règlement 2026-496 modifiant le règlement 2011-190 sur les permis et certificats – Princeville – Conformité
   - 8.5 Article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* – Bilan 2025 – Approbation
   - 8.6 Demande d'amendement au projet de loi n^{o} 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*
9. Développement durable
   - 9.1 Plan de gestion des matières résiduelles – Rapport annuel de suivi de la mise en œuvre – Approbation
   - 9.2 Énergie renouvelable – Entente de confidentialité – Autorisation
10. Transport de personnes
    - 10.1 Programme d'aide d'urgence au transport collectif – Convention d'aide financière – Autorisation
11. Divers
12. Période de questions
13. Levée de la séance